

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
DECISION DU MAIRE N° 2022/89

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

**RESILIATION CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL
– JARDIN 47 SITE LES GRANGES A VALSERHONE AU PROFIT DE
MONSIEUR JESUS ABRIL HERNANDEZ**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU la décision n° 2017/22 en date du 13 avril 2017 entérinant la convention d'occupation d'un terrain communal sis à Valsershône jardin n° 47 site Les Granges, d'une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2017, au profit de Monsieur Jesus ABRIL HERNANDEZ,

VU la demande de Monsieur Jesus ABRIL HERNANDEZ de résilier le contrat cité ci-dessus à compter du 30 septembre 2022,

CONSIDERANT l'accord de la Commune de Valsershône,

DECIDE

Article 1: De résilier le contrat cité ci-dessus au profit de Monsieur Jesus ABRIL HERNANDEZ à compter du 30 Septembre 2022.

Article 2: Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

Article 3: La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4: Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier
- notifiée au prestataire

Fait à Valsershône, le 16 septembre 2022

Monsieur le Maire,

Régis PETIT



Affiché le :

Mis en ligne le : 23/09/2022